

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 27 juillet 2020

Délibération n° 2020-0102

commission principale:

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Lyon

objet: Conseil d'administration du groupement d'intérêt public (GIP) Maison métropolitaine d'insertion pour

l'emploi (MMI'e) - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des

ressources

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : Lundi 13 juillet 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : Mercredi 29 juillet 2020

<u>Présents</u>: M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Boumertit, Bréaud, Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Buffet, Mmes Burillon, Cardona, M. Chambon, Mme Charnay, M. Cochet, Mme Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Dalby, David, Debû, Mme Dehan, MM. Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, M. Gascon, Mmes Georgel, Giromagny, MM. Gomez, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Marguin, Marion, Millet, Mône, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mmes Percet, Popoff, Prost, M. Quiniou, Mme Roch, M. Rudigoz, Mmes Saint-Cyr, Sarselli, MM. Sellès, Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtzoff.

Absents excusés: Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barge (pouvoir à Mme El Faloussi), Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blein (pouvoir à Mme Prost), Mmes Borbon (pouvoir à M. Brumm), Bouagga (pouvoir à M. Artigny), Bramet-Reynaud (pouvoir à M. Bréaud), Brossaud (pouvoir à Mme Hemain), M. Bub (pouvoir à Mme Vessiller), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Cabot (pouvoir à Mme Khelifi), Chadier (pouvoir à Mme Fontanges), MM. Charmot (pouvoir à M. Mône), Cohen (pouvoir à M. Cochet), Mme Coin (pouvoir à Mme Saint-Cyr), M. Da Passano (pouvoir à Mme Jannot), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Moreira), MM. Devinaz (pouvoir à M. Payre), Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Fournillon (pouvoir à Mme Cardona), Frety-Perrier (pouvoir à M. Kohlhaas), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), Girard (pouvoir à Mme Corsale), Godinot (pouvoir à Mme Vacher), Mme Guerin (pouvoir à M. Badouard), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Jannot), Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Mme Lagarde (pouvoir à M. Blanchard), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Maire (pouvoir à M. Athanaze), Monot (pouvoir à Mme Grosperrin), Perez (pouvoir à Mme Baume), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picot (pouvoir à Mme Panassier), MM. Pillon (pouvoir à M. David), Portier (pouvoir à M. Bagnon), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Ray (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Van Styvendael), M. Roustan (pouvoir à M. Camus), Mmes Runel (pouvoir à Mme Edery), Sechaud (pouvoir à M. Longueval), M. Seguin (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), M. Uhlrich (pouvoir à M. Smati).

Absents non excusés : Mme Frier.

Conseil du 27 juillet 2020

Délibération n° 2020-0102

commission principale:

commune (s): Lyon

objet: Conseil d'administration du groupement d'intérêt public (GIP) Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Le Conseil.

Vu le rapport du 10 juillet 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La MMI'e est un GIP, qui regroupe 27 membres : la Métropole de Lyon, l'Etat, la Ville de Lyon, Pôle emploi, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Communes de Bron, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, Meyzieu, Neuville sur Saône, Rillieux La Pape, Saint Fons, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne, la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Saint Etienne Métropole Roanne, la Chambre de métiers et de l'artisanat, Grand Lyon Habitat, Est Métropole Habitat et Lyon Métropole Habitat.

Son siège est fixé à Lyon.

La MMI'e a pour objet de participer aux dispositifs d'insertion, aux actions d'intérêt général relevant de l'insertion et de l'emploi au bénéfice de tous publics en difficulté sur le territoire de compétence de la Métropole, qui constitue le territoire d'intervention du GIP.

Le cadre d'intervention de la MMI'e est fixé par le pacte territorial d'insertion pour l'emploi regroupant les engagements et les orientations des institutions agissant en faveur de l'insertion et de l'emploi.

Elle est, notamment, l'opérateur privilégié de mise en œuvre du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) approuvé par la Métropole, et en particulier de la mobilisation des entreprises et des structures de l'offre d'insertion, afin de créer les meilleures conditions pour un développement du territoire inclusif.

En vertu de l'article L 5313-1 du code du travail, le GIP met aussi en œuvre les actions suivantes :

- observer la situation de l'emploi et anticiper les mutations économiques du territoire,
- contribuer à la coordination des actions du service public de l'emploi, des réseaux spécialisés et des acteurs locaux :
- . à l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes à la recherche d'une formation ou d'un emploi,
 - au maintien et au développement de l'activité et de l'emploi,
 - . contribuer au développement de la gestion territorialisée des ressources humaines,
- . mener également des actions d'information et de sensibilisation aux phénomènes des discriminations à l'embauche et dans l'emploi ainsi que relatives à l'égalité professionnelle et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

La MMI'e fédère tous les services liés à l'emploi, la formation, l'accompagnement individualisé à la recherche d'emploi, l'aide au recrutement et à la création d'entreprise.

Elle est une porte d'entrée commune sur toutes les questions d'emploi, dispositifs et aides existantes, en complément de l'offre du service public de l'emploi (Pôle emploi).

II - Modalités de représentation

Par arrêté n° 18-463 du 28 décembre 2018, le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône a pris acte des modifications portées à la convention constitutive du GIP.

La répartition des voix dans les organes délibérants est fixée de la manière suivante :

- Métropole : 48 %, Ville de Lyon : 12 %, Etat : 10 %, Pôle Emploi : 10 %, Région Auvergne-Rhône-Alpes : 4 %,
- les communes membres détiennent ensemble un maximum de 12 % des voix selon une répartition au prorata du nombre d'habitants pour chacune des communes sur le nombre total de la population des communes membres à leur demande, soit la répartition qui suit par commune : Bron (0,89 %), Chassieu (0,22 %), Corbas (0,25 %), Décines Charpieu (0,62 %), Feyzin (0,21 %), Givors (0,44 %), Grigny (0,22 %), Irigny (0,19 %), La Mulatière (0,14 %), Meyzieu (0,73 %), Neuville sur Saône (0,17 %), Rillieux la Pape (0,69 %), Saint Fons (0,40 %), Saint Priest (1,01 %), Vaulx en Velin (1,03 %), Vénissieux (1,42 %), Villeurbanne (3,37 %),
- Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint Etienne Roanne : 1,5 %, Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône : 1,5 %,
- Grand Lyon Habitat: 0,34 %, Lyon Métropole Habitat: 0,33 %, Est Métropole habitat: 0,33 %.

En application de l'article R 5313-8 du code du travail, le GIP est administré par un conseil d'administration élu par l'assemblée générale de ses membres. Il est composé de 32 membres titulaires et 32 membres suppléants ayant voix délibérative, répartis comme suit :

- Métropole : 5 titulaires et 5 suppléants,
- Ville de Lyon : 2 titulaires et 2 suppléants,
- Etat : 1 titulaire et 1 suppléant,
- Pôle emploi : 1 titulaire et 1 suppléant,
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 1 titulaire et 1 suppléant,
- les 17 autres communes disposent chacune d'un titulaire et d'un suppléant,
- les consulaires ainsi que les bailleurs publics disposent chacun d'un titulaire et d'un suppléant.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à la nomination des représentants de la Métropole au sein du conseil d'administration du GIP :

Vu ledit dossier:

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne en tant que titulaires et suppléants pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration du GIP MMI'e :

Titulaires	Suppléants
1 – Séverine HEMAIN	1 – Michèle EDERY
2 – Emeline BAUME	2 – Yves BEN ITAH
3 – Léna ARTHAUD	3 – Zemorda KHELIFI
4 – Chantal CRESPY	4 – Sophia POPOFF
5 – Gilles PILLON	5 – Luc SEGUIN

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juillet 2020.